

### x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/129820aa-dd5b-412c-bf62-3a3fec58a348](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/129820aa-dd5b-412c-bf62-3a3fec58a348)

### ns générales

NAULT ANAIS

émoire : ICARD JULIEN

iversité Panthéon-Assas - Master Droit social

on : 27-02-2023

Le comité social et économique est l'institution représentative du personnel au sein de l'entreprise. Il dispose de nombreuses prérogatives afin de porter la voix des salariés auprès de leur employeur. Cependant, ces prérogatives s'avèrent insuffisantes pour lui conférer un réel contre-pouvoir dans l'entreprise lorsque cela est nécessaire. Pour cause, le CSE ne dispose pas d'un pouvoir de décision sur l'employeur et l'employeur a le pouvoir de prendre les décisions concernant l'entreprise. Le CSE peut seulement formuler des avis et des propositions. Les dernières lois en matière de droit du travail ont par ailleurs diminué les prérogatives générales du CSE. Quel rôle reste-t-il alors au CSE ? Quel rôle économique et comment pourrait-il mieux exercer son rôle ?

Mots-clés : Comité social et économique, Représentation du personnel, Droit du travail, Droit social, Entreprise

### ns techniques

Titre

Document PDF

### ns complémentaires



Identifiant :

iv-pantheon-assas-ori-17021

Source : Ressource documentaire